

COMMUNE de CORMERAY (Commune de l'Agglomération Blaiseoise)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de Juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cormeray, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Julien TOUGAT, Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint.

Date de Convocation : 23/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Julien TOUGAT(Maire), Eric MARTINET (Maire-Adjoint), Cristina DENIS (Maire-Adjoint), Joël PASQUET (Maire-Adjoint), Marie Line BLANCHET (Maire-Adjoint), Delphine BONAMY, Ivan BREMONT, Jean-Claude DELSAUT, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Laura RABIER, Christelle RENVOIZÉ, Daniel RENVOIZÉ, Jennifer REVELUT, Gwendoline TOUGAT.

Absents excusés : Marc AUBRY
Bertrand BRIOT
Cédric IWANCZUK
Anthony MAUSSION

Absents :

1) Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance :

Mme Laura RABIER

2) Approbation des Procès-verbaux du 20/03/2026, 30/03/2026, 16/04/2026, 21/05/2026

- Le procès-verbal de la séance du 20/03/2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :
L'approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026 est à nouveau **reportée**
- Le procès-verbal de la séance du 30/03/2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :
L'approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2026 est à nouveau **reportée**
- Le procès-verbal de la séance du 16/04/2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :
L'approbation du procès-verbal de la séance du 16/04/2026 est à nouveau **reportée**

- Le procès-verbal de la séance du 21/05/2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21/05/2026 est **reportée**

Une séance de conseil extraordinaire est programmée le mardi 7 juillet 2026 afin de valider les procès-verbaux des séances des 16 avril 2026 et 21 mai 2026, qui devront avoir été finalisé d'ici là.

3) **Rappel** des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil au Maire

Décision portant sur un virement de crédit de 1000 € sur le compte 261

Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-005 du 05 Mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;

Vu l'autorisation du maire d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7 ;5 %

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements afin d'être en mesure d'acquérir une action dans la SPL Agglopolys Aménagement :

Décide d'apporter au Budget Primitif 2026 les modifications ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	- 1 000,00 €
26	261	Titres de participation	+ 1 000,00 €

Décision portant sur la constitution d'un complément de provision pour dépréciation des créances douteuses

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'état des restes à recouvrer transmis par le comptable public ;

Considérant la nécessité de constater une dépréciation complémentaire des créances dont le recouvrement présente un risque avéré .

Considérant que le montant de la provision à constituer au titre de l'exercice 2026 doit être complété à hauteur de **293,67 €**.

Sachant que L'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 est venu modifier les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations. Il met fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations et, le cas échéant, de leur étalement sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque ou la perte de valeur significative d'un actif.

Décide :

Article 1 :

Il est constitué un complément de provision pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize euros et soixante-sept centimes (296,67 €)

Article 2 :

Cette provision sera imputée au compte **6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants** du budget principal de la commune.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à

- Monsieur le préfet du Loir-et-Cher, pour contrôle de légalité
- Madame Cassandra GALLARD-GOUZA, secrétaire de Mairie, pour exécution
- Monsieur le Trésorier Principal de Blois Agglopolys

4) **Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2027**

Une liste préparatoire des jurés appelés à composer la cour d'assises de Loir-et-Cher, à compter du 1^{er} janvier 2027, doit être établie.

La répartition se fait, en fonction de la population légale des communes. Le nombre de jurés fixé pour la commune Cormeray est de 1 mais un nombre de noms triple de celui fixé doit être proposé.

Une fois le tirage au sort effectué, les noms des jurés qui seront proposés sont :

Mme GAUTHIER Vanessa

Mme PELLETIER Sylvie

Mme BRILOUET Ophélie

Un courrier et un questionnaire leur sera envoyé dans les plus brefs délais

5) **Délibération 2026-045 portant sur la signature de la convention pour le Conseiller Numérique**

En vue d'accélérer la transformation numérique de la société, l'Etat a créé en 2021 un dispositif spécifique pour aider les Français à mieux maîtriser les outils numériques.

A ce titre, la collectivité de Cheverny a candidaté et a été retenue au dispositif « Conseillers numériques France Services (CnFs) » dont la mission est d'accompagner vers l'autonomie et de former les personnes qui utilisent peu, voire pas du tout, les services numériques par manque de compétences.

L'éligibilité de la commune à ce dispositif a permis le recrutement d'un Conseil numérique France Services le 1er juillet 2021 pour une durée de 2 ans.

Le contrat de ce conseiller a expiré le 30 juin 2023.

L'Etat durant cette période a versé une aide financière à la collectivité d'un montant de 50 000 € pour couvrir les charges de personnel (salaires et cotisations) Ce financement a fait l'objet d'une convention.

Après deux ans de lancement, l'Etat a proposé le renouvellement du dispositif sur une durée de 3 ans accompagné d'un renouvellement de la convention de subvention dont le montant a été fixé pour la période à 42 500 € répartie de la façon suivante :

- 17 500 € la première année,
- 12 500 € la deuxième année
et 12 500 € la troisième année.

La collectivité de Cheverny a souhaité bénéficier du renouvellement du dispositif pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} Juillet 2023 en y associant les communes de Cour-Cheverny, Chitenay, **Cormeray** et Cellettes.

Cette volonté de partenariat a nécessité la mise à disposition de service CnFs. La mutualisation de mise à disposition de service ayant été réalisée la commune de Cheverny a été la commune d'accueil, support du dispositif.

Elle a assuré les missions de gestion administrative et financière du service.

Elle a perçu l'aide financière de l'Etat qu'elle déduisait de la participation des communes partenaires, à l'exception de celle de Cour-Cheverny qui a permis l'exercice des missions du CnFs au sein de sa Maison France Services dont peuvent bénéficier l'ensemble des administrés des communes concernées par la mutualisation de service. Un comité de pilotage et de suivi a été instauré. Une convention multipartite mutualisant le service Conseiller numérique France Services (CnFs) a été réalisée. Elle a défini :

1. L'objet,
2. Le cadre technique, juridique et financière du dispositif CnFs,
3. Le rôle et la mission de la commune d'accueil,
4. Le rôle et les engagements de chacune des communes partenaires
5. La constitution d'un comité de pilotage et ses missions.

Etant arrivé à la fin du dispositif de 3 ans et l'aide de l'Etat étant « temporairement » suspendue, la question du renouvellement du service « médiation numérique » se pose.

Sachant que dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, de nombreux habitants se trouvent en situation de fracture numérique.

Sachant qu'une nouvelle proposition de prestation a été faite par notre Conseiller Numérique actuel (proposition jointe en PJ).

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**

à l'unanimité

- **Donne** son accord pour la poursuite du service de « Médiation numériques » aux conditions détaillées dans la proposition en annexe et ceci pour une durée de 6 mois:
- **Donne pouvoir** à M. le maire pour signer « la proposition commerciale portant sur la mise à disposition de service Conseiller Numérique », accueillie 1 fois par semaine à la Mairie de Cormeray, pour une prestation de 6h sur site

6) Point sur les divers dossiers en cours

- UGAP 2028

La Mairie de Cormeray est actuellement engagée dans ELEC 2025.

Ce marché prendra fin au 31/12/2027, et sera renouvelé par ELEC 2028, dont la fourniture débutera au 01/01/2028, pour 3 ans.

Pour en bénéficier il est impératif de faire le recensement des besoins ELEC 2028, il n'y a pas de renouvellement automatique.

➔ A prendre en compte, notamment pour intégration de la bibliothèque et les nouveaux points de comptage nécessaires à la vidéoprotection.

- Ateliers « Bienvenue à la retraite »

la CARSAT Centre-Val de Loire, déploie des ateliers gratuits d'accompagnement vers la retraite, à destination des jeunes et futurs retraités.

L'atelier « Bienvenue à la retraite » comprend 5 séances de 2h30, permettant d'aborder les principaux aspects de la transition vers la retraite : démarches administratives, projet personnel, équilibre de vie, bien-être, gestion du temps libre.

Il nous est proposé d'accueillir cet atelier en 2026 et/ou 2027.

Cette action sera **entièrement financée par la CARSAT Centre-Val de Loire** et donc gratuite pour notre structure comme pour les bénéficiaires.

➔ Souhaitons nous accueillir ces ateliers de 8 à 15 personnes, durant cinq semaines ? Dans l'affirmative (ce qui ressort de notre échange) nous devons mettre une salle à disposition (foyer communal est évoqué)

- PCS protocole chaleur : bilan de la semaine passée

La priorité est d'établir une liste des personnes vulnérables : celles-ci doivent se faire connaître en mairie – un formulaire sera mis à disposition.

Le protocole chaleur établi au niveau de l'école semble adapté et il faudra le faire évoluer en fonction des travaux qui vont être réalisés.

Le maire remercie l'ensemble des personnes mobilisées durant cet épisode de fortes chaleurs.

Les retours des écoles et des habitants sont très positifs. Plusieurs actions ont été saluées :

- arrosage des espaces ;
- distribution rapide du matériel ;
- prise de contact avec des personnes sélectionnées sur critère d'âge.

Des pistes d'amélioration sont évoquées dans le cadre global du PCS (plan communal de sauvegarde)

- acquisition ou location d'un groupe électrogène (environ 10 000 €) pour la salle des fêtes ;

- aménagement de la salle des fêtes afin d'y accueillir les personnes vulnérables lors de fortes chaleurs

Cet épisode de chaleur fait écho à l'initiative « **Voisins Vigilants** » qui pourrait être relancée, avec la désignation de référents de quartier.

Avant les élections de mars, M. Anthony MAUSSION avait déjà constitué une liste de treize volontaires. Initiative à reprendre.

- **Fixation d'une date pour la commission de la fête de septembre**

Prochaines commissions – mardi 7 juillet et mardi 28 juillet

Les associations susceptibles de participer sont notamment :

- la Gym de Cormeray ;
- l'AGSC ;
- le Comité des fêtes.

Un rapprochement avec l'APE pourrait être envisagé.

Nous avons déjà une offre pour le feu d'artifice pour un montant de **5 700 €**. La proposition de l'artificier restent encore à valider.

Deux food-trucks sont déjà identifiés :

- pizzas ;
- Traiteur Guillon.

Au chapitre des animations, sont proposées :

- concours de pétanque (arrivée du public plus tardive sur le site de la fête);
- concert ou prestation de cors de chasse.

- **Présentation et proposition d'inscription au label "villes et villages fleuris" 2027**

le CAUE a organisé une réunion de présentation et d'échanges sur le label Villes et Villages Fleuris. Suite à cette présentation la municipalité se propose de candidater pour 2027.

Ce travail ne pourra être réalisé qu'avec le concours des habitants de la Commune

- **Proposition pour le concours des jardins fleuri de Cormeray 2027**

Présentation du dispositif porté par l'Association Régionale pour le Fleurissement des Communes.

Les sept critères principaux ont été présentés.

Une visite du village à vélo est proposée le **jeudi 2 juillet à 18 h 30** afin d'identifier les sites à valoriser :

- église ;
- école ;
- mairie ;
- cimetière ;
- stade ;
- City Park.

La présentation officielle du projet est prévue en **juin 2027**.

Plusieurs partenaires pourraient être associés :

- Une apicultrice de la commune,
- le conseil des Jeunes ;
- le lycée horticole dans le cadre d'un projet pédagogique.

L'objectif est de privilégier les boutures et les plantations issues des jardins des habitants afin de limiter les dépenses.

En cas d'obtention d'une première fleur, une adhésion annuelle d'environ **85 €** sera à prévoir

- ⇒ A mettre en place
- ⇒ A voir en commission

Informations diverses

- Présentation des documents "état des lieux de la salle des fêtes et foyer " + création d'une commission pour revoir le règlement
- Un devis a été présenté pour l'acquisition de deux ordinateurs portables avec stations d'accueil, notamment afin de faciliter un éventuel déménagement temporaire des services en période de canicule.
- Un second devis concerne l'isolation des bureaux de la mairie ainsi que l'installation d'une climatisation.
- Un reportage diffusé au journal de 13 heures de TF1 à propos d'une recrudescence de mouches qui serait lié à la chèvrière.
- Présentation de **DelibIA**, une intelligence artificielle dédiée aux collectivités territoriales permettant notamment de rechercher des subventions.
- Il est envisagé de solliciter de nouveau l'Agglopolys afin de récupérer certains pouvoirs de police du maire.
- La réunion avec le boulanger est reportée au **mardi 7 juillet à 18 h 30**. Les modalités de financement devront être étudiées (achat estimé à **12 000 € par appareil** ou location à **320 €/mois**).
- Relance envisagée du bulletin communal **L'Écho de Cormeray**.
- Étude de la location d'une pelle mécanique (environ **300 €/jour**) pour les travaux de débarnage, et entretien des toitures. Le budget reste à définir.
- M. **Joël PASQUET** présentera un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking du cimetière / mairie, qui est encore à l'étude.

M. Jean-Claude DELSAUT a quitté la séance à **20 h 33**.

M. le Maire lève la séance à **22h04**

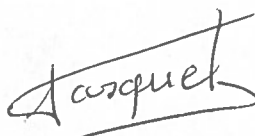
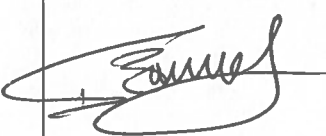
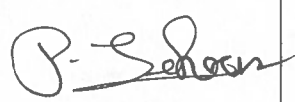
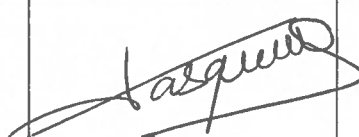
Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 29//06/2026 à 19h00

Date du Conseil	Numéro	Objet de la délibération
29/06/2026	2026-045	Délibération 2026-045 portant sur la signature de la convention pour le Conseiller Numérique

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 29/06/2026 19h00

Signatures

Signatures

Julien TOUGAT Maire		Eric MARTINET (Maire-adjoint)	
Cristina DENIS (Maire-adjoint)		Joël PASQUET (Maire-adjoint)	
Marie-Line BLANCHET (Maire-adjoint)		Marc AUBRY (Conseiller)	
Delphine BONAMY (Conseillère)		Ivan BREMONT (Conseiller)	
Bertrand BRIOT (Conseiller)		Jean-Claude DELSAUT (Conseiller)	
Cédric IWANCZUK (Conseiller)		Patricia LEHOUX (Conseillère)	
Anthony MAUSSION (Conseiller)		Pascale PASQUET (Conseillère)	
Laura RABIER (Conseillère)		Daniel RENVOIZE (Conseiller)	
Christelle RENVOIZE (Conseillère)		Jennifer REVELUT (Conseillère)	
Gwendoline TOUGAT (Conseillère)			

